

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

**Délibération**  
n° 2019.04.081

**Contrat de Ville :**  
**attribution de**  
**subventions dans le**  
**cadre de la**  
**programmation des**  
**actions 2019**

**LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

**Secrétaire de séance :** Françoise DELAGE

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir :**

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

**Excusé(s) :**

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019****DELIBERATION  
N° 2019.04.081**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****CONTRAT DE VILLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES ACTIONS 2019**

Vu les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les orientations de l'appel à projets 2019 adoptées par le comité de pilotage le 28 novembre 2018 ;

Vu les inscriptions proposées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Conclu pour six ans (2015-2020) le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales (CAF), Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvre à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le Contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Il convient de décider de la programmation 2019 des actions du contrat de ville de GrandAngoulême comme suit :

<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Montant</b>	<b>Elus ne prenant pas part au vote</b>
Interventions dans les quartiers prioritaires	ADIE	10 000,00 €	
Les métiers de l'Image à la Japan expo	CSCS Rives de Charente	2 000,00 €	
Auto-école sociale	Père Le Bideau Aisd'Emploi	6 000,00 €	
Appropriation éducative du numérique	Les petits débrouillards	3 000,00 €	
Ateliers cyber autonomie	CSCS FLEP	1 000,00 €	
Osons la culture, médiation culturelle	Collectif solidarité Ma Campagne	800,00 €	
Festival En Cages - communication	CSCS CAJ	3 000,00 €	

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Accueil et aide aux victimes	Association France Victimes 16	9 000,00 €	
Point d'accès aux droits (15 000 €) Promouvoir l'activité économique au féminin (2 000 €) Lutte contre le harcèlement dans espace et transports publics (5 000 €)	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	22 000,00 €	
Une histoire d'Égalité	CSCS FLEP	2 000,00 €	
Femmes en mouvement	CSCS MJC Louis Aragon	1 000,00 €	
Marches exploratoires	Fédération MJC	1 000,00 €	
La course pour l'égalité	Angoulême Charente Hand Ball	2 000,00 €	
Centre Information Jeunesse	Jeunes Initiatives GrandAngoulême	8 550,00 €	

Le montant total des actions programmées s'élève à 71 350 €.

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,**

Vu l'avis de la commission finances, responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la programmation des actions 2019 du contrat de ville telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de 71 350 €.

**DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**D'AUTORISER** le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  17 avril 2019	<u>Affiché le :</u>  17 avril 2019